



www.saulon.fr



INFORMATIONS MUNICIPALES # 24 Saulon-la-Chapelle

Jun 2016

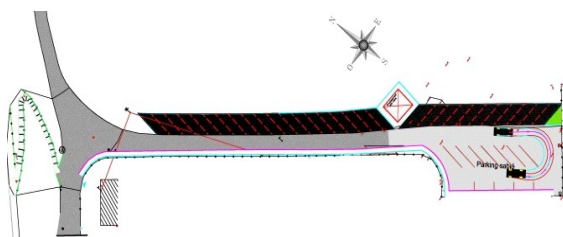
Zoom sur... Les travaux d'aménagement de la gare

L'attractivité d'une gare passe nécessairement par le renforcement de son accès et par son confort d'utilisation. Pour cela, il fallait envisager l'amélioration des équipements d'intermodalité (parking, accès de bus, cheminement piétons, aménagement vélo ...).

Gilles Gadeski, 1er adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme, présente le projet prévu :

"Le parking était insuffisant, seulement 25 voitures pouvaient y stationner, souvent dans le désordre. Les usagers arrivant en milieu de matinée ne savaient plus où se garer. Pour y remédier, le projet porte la capacité à 39 places de stationnement matérialisées, agrémentées par la plantation d'arbres. Par ailleurs, l'accès piéton n'étant pas adapté, trop pentu et sans éclairage, un escalier « en pas-d'âne » (marches longues de faible hauteur), avec implantation de bornes lumineuses sera mis en place. Un abri pour les deux roues est lui aussi prévu, tout comme l'enfouissement des fils téléphoniques."

Pendant la durée des travaux (démarrage début juillet), l'accès à la gare et le stationnement seront possibles en suivant les indications données sur place.



Le mot du Maire

Il est de tradition que durant juin juillet aient lieu différentes manifestations marquant la fin de l'année scolaire. C'est le cas bien sûr pour les fêtes des écoles, les tournois de foot, galas de danse, spectacles de théâtre ou autres...

Si ces organisations sont bien sûr l'occasion de remercier et de féliciter différents acteurs participant activement à la vie de notre commune, il ne faut pas oublier que notre pays est en période d'insécurité et de vigilance renforcée. Cela explique les mesures mises en place conjointement entre la mairie et les organisateurs : préinscriptions, présentation de coupons aux entrées, salles fermées... Tout cela en coordination avec la gendarmerie notamment. Cela peut paraître contraignant et disproportionné ; par contre, nous devons être tous conscients que le maintien des manifestations est lié au respect de ces consignes. Il faut s'attendre à ce que ce genre de mesures perdurent et que nous devons tous apprendre à vivre avec.

Cette période est aussi l'occasion de se retrouver, de partager des instants de convivialité, dans cette époque troublée. Ce sera le cas prochainement avec les manifestations liées au 14 juillet, fête nationale et symbole fort de la liberté, de la démocratie et du respect. Parmi ce qui est organisé sur notre commune, comme l'an passé, nous vous proposons de nous retrouver afin de partager ensemble un repas champêtre dans un lieu agréable près du plan d'eau.

Et au-delà des animations qui permettent de se détendre, n'oublions pas nos valeurs républicaines ! En cette veille d'été qui tarde à arriver, retrouvons nous, soyons soudés, continuons à vivre, à nous amuser ! Il en va de la survie de notre démocratie !

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été !

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle
Vice Président de la communauté de communes
du Sud Dijonnais

SOMMAIRE...

Compte rendu du Conseil municipal du 13 juin 2016	P. 2 & P. 3
En bref...	P. 3
Eco-citoyen...en vacances	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Directeur de la publication : Pascal BORTOT / Rédacteur en chef : Pascal BORTOT

Comité de rédaction : Franck COUPECHOUX - Commission Communication - Conseil municipal / Photos : Thierry VALENTIN

Tirage global : 500 exemplaires-gratuits / Impression : Mairie de Saulon-la-Chapelle rue du Foyer 21910 Saulon-la-Chapelle

Réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2016

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS
ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RENOVATION DE L'ETANCHEITE DU TOIT DE LA MAIRIE

Concernant les travaux d'étanchéité du toit qui abrite les locaux de la mairie, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société Les Étancheurs Bourguignons pour un montant de 24 951,75 € HT. Ces travaux seront réalisés cet été.

2. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TRAVAUX DES ABORDS DE LA GARE

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LORIN pour un montant de 84 160 € HT. Les travaux devraient débuter cet été pour une durée de 2 mois. Ce marché comprend uniquement les travaux sans compter les aménagements tels que l'abri-vélo et la mise en place de l'éclairage public.

3. CLASSEMENT DU CHEMIN RURAL N° 8 DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

Suite à la décision de céder la parcelle n° ZS 12 à la Communauté de Communes du Sud Dijonnais en vue de la construction d'un espace sportif multi-activités, le conseil municipal décide de classer le chemin rural privé n° 8 (d'une longueur de 220 m et d'une largeur de 6 m), dans le domaine public afin qu'il soit déclaré d'intérêt communautaire. En effet, il desservira à titre principal un nouvel équipement sportif qui lui sera également d'intérêt communautaire.

Christophe ALLEXANT indique que la continuité du chemin rural n° 8 qui desservira l'espace sportif appartient à l'association foncière et il sera fermé afin que personne ne puisse l'emprunter.

Concernant le projet de la salle multi activités, E. JINKINS fait part de différentes remarques : chemin d'accès mal indiqué, position de la communauté de communes sur l'entretien du parking, préau situé à l'entrée et qui n'est pas fermé, absence de salle d'accueil.

4. MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SICECO

Madame la Préfète vient de notifier à la commune l'arrêté portant projet d'extension de périmètre du SICECO : les 7 communes qui appartenaient en même temps au Grand Dijon et au SICECO seront retirées du périmètre du Syndicat pour être uniquement gérées par la Communauté urbaine et les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon seront intégrées au SICECO. Ce dernier serait donc composé de 681 communes (664 actuellement). Les 681 communes doivent se prononcer sur cette modification de périmètre. Le conseil municipal approuve cette modification.

5. DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE DE LA FUSION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du département de Côte d'Or arrêté le 25 mars 2016 prévoit la fusion des 3 communautés de communes du Sud Dijonnais, du Pays de Nuits-Saint-Georges et de Gevrey-Chambertin ; Madame la Préfète a validé par arrêté du 14 avril 2016 ce nouveau périmètre. Dès lors, la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable. Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à 7 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des trois communautés de communes

6. SALLE DES FETES – MISE EN ACCESSIBILITE ET RENOVATION DE LA CHAUFFERIE

Monsieur le Maire rappelle les différents projets de travaux concernant la salle des fêtes : équipements pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, remplacement et mise aux normes de la centrale d'air pulsé. Le conseil municipal approuve ces projets de travaux pour un montant de 119 738,77 € HT et sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

7. DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LE TRAITEMENT DES MARCHÉS SANS FORMALITÉS PRÉALABLES

Par délibération du 21 juillet 2014, une délégation a été donnée au Maire pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 4 000 € qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %.

Considérant que la commune engage des travaux ou doit répondre à des besoins urgents de réparation nécessitant la signature de devis par le Maire et que cette délégation était donnée à Monsieur le Maire durant le précédent mandat, le conseil municipal décide de consentir au Maire cette délégation selon les modalités de la réglementation en vigueur pour les marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon la procédure adaptée, dont le montant maximum est fixé à 209 000 € H.T. Le Maire rendra compte à la plus proche réunion utile de l'exercice de cette compétence.

8. VALIDATION CALENDRIER ECO-VILLAGES AVENIR

Dans le cadre du projet Eco-Villages Avenir, le calendrier suivant est proposé (sachant que les projets cités ci-dessous ne sont que purement facultatifs et leur applicabilité n'aura aucunement un caractère obligatoire) :

Année 2017

- rénovation d'un 1^{er} appartement et création d'un deuxième appartement Grande Rue.
- rénovation d'un logement dans l'ancienne école rue de Layer.
- aménagement des entrées du village.

Année 2018

- travaux d'aménagement thermique de la salle des fêtes.

Année 2019

- aménagement éventuel d'un centre bourg.

Année 2020

- création de locaux destinés à la location pour différentes entreprises dans l'ancienne école de Layer.
- rénovation de l'école du centre prévue dans l'agenda d'accessibilité.

Le conseil municipal valide ce calendrier prévisionnel à 13 voix pour et 1 abstention.

9. QUESTIONS DIVERSES

Christel MANGEMATIN (2^{ème} adjointe) informe :

- du départ de Mme LUBIN, institutrice de primaire, remplacée par Mme GOMIOT.

- des effectifs de rentrée 2016-2017 pour les écoles maternelles et élémentaires

- de l'organisation des spectacles de fin d'année par les écoles, qui se feront uniquement sur invitation en raison des problèmes de sécurité et la mise en place du plan vigipirate.

Gilles GADESKI (1^{er} adjoint) informe :

- de différents travaux effectués : entretien du chemin des matelots, pose d'une vitrine au cimetière, réparation du coffret du défibrillateur du plan d'eau, plantations dans les différentes vasques de la commune, débroussaillage de l'ancien terrain de football, installation des nouvelles tables à l'école primaire, remplacement des ballons fluo par des "hapileds" (impasse de la Cent Fonts, lotissement du petit essart et derrière la mairie), vérification des Robinets d'Incendie Armés (RIA), de l'installation gaz et du matériel de cuisson de la cuisine de la salle des fêtes et remplacement des têtes de lances, coupure de l'éclairage public de 23 h 30 à 5 h 30 du matin au lieu de 23 h 30 à 4 h 30 à l'heure actuelle, problèmes de chaudière de l'appartement situé au-dessus de la mairie, redressage du portique de la zone de loisirs suite à accident, remplacement d'un bloc de pierre et remise en place du portail du cimetière.

Alain BŒUF (3^{ème} adjoint) informe :

- de la sortie Accrobranches à Curley le 7 juillet pour les jeunes saulonnais de 13 à 17 ans.

- de l'organisation des 13 et 14 juillet en collaboration avec les associations.

M. le Maire fait lecture du document présenté par M. BACHELET, (lettre du cercle Marcel Martinet n° 58), sur lequel il est demandé "la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918". Le conseil municipal décide d'émettre un vœu favorable concernant cette demande.

En bref...

Après-midi Séniors "Révision du Code de la route"

Beau succès pour cette initiative du foyer rural !

Une trentaine de personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes le jeudi 16 juin après-midi pour une remise à niveau de leurs connaissances du code de la route.

Pierre et Martine, intervenants spécialisés en matière de sécurité, avaient répondu favorablement à l'invitation du foyer rural pour mener de façon ludique et interactive cette première séance. Après chaque série de diapositives une discussion était proposée et de nombreuses questions ont été posées.

A la demande de toutes les personnes présentes, **une deuxième session sera proposée en octobre ou novembre** (une date sera retenue prochainement)

C'est autour d'un goûter offert par le foyer rural, et dans la bonne humeur, que cet après-midi s'est terminé.



Éclairage public "la modernisation continue".

L'entreprise Eiffage a procédé en ce début juin au remplacement des candélabres à vapeur de mercure (ballons fluos) impasse de la Cent Fonts, par des luminaires à leds (Hapiled) ainsi qu'au remplacement des luminaires vétustes de la rue des vignes et de derrière la mairie, également par des Hapiled.



Le cimetière a enfin retrouvé son portillon. L'entreprise de maçonnerie Marc Joinié a remplacé une pierre du pilier du grand portail et refixé le portillon. L'ensemble des pierres a été passé au nettoyeur à haute pression et les joints refaits.

Bornes incendies

Dimanche 5 juin 2 équipes de pompiers de notre CPI ont effectué la vérification des bornes incendie de la commune. Suite à cette opération, l'eau du robinet dans certains cas a pu être légèrement colorée (rouille) pendant quelques heures.

Une terrasse au café

Saluons l'effort d'embellissement d'un commerce central dans notre commune : la boulangerie et son café. En effet, quelques tables et chaises au couleur de l'été sont maintenant disposées en extérieur afin d'offrir un petit espace détente aux clients et consommateurs.

Rappelons-le, l'embellissement et l'image de notre commune sont l'affaire de tous !



Travaux La démolition de l'ancien vestiaire de foot a débuté. C'est l'entreprise SNCTP qui mène le chantier. Les travaux devraient être terminés dans l'été. Cette véritable verrue disgracieuse disparaîtra enfin de notre paysage !



ÉCO-CITOYEN...EN ÉTÉ !

Quelques gestes simples à adopter :

sur la plage, en mer, en montagne, récupérez vos déchets, tous vos déchets ! Y compris **les mégots de cigarettes, les chewing-gums...** Pensez à toujours avoir un sac en plastique dans votre sac à dos durant vos promenades : il servira à mettre vos déchets de pique-nique ou de goûter. Vous pourrez les trier et les jeter en arrivant chez vous.



Évitez de laisser traîner des emballages vides (paquets de gâteaux, sachets...) et des sacs plastiques qui pourraient s'envoler et être entraînés vers la mer. Ce sont des **dangers mortels pour la faune** qui les confond parfois avec de la nourriture. Selon les Nations Unies, les déchets rejetés à la mer, principalement le plastique, seraient à l'origine de la mort, chaque année, **d'un million d'oiseaux marins et environ 100 000 mammifères et tortues de mer.**

FÊTE NATIONALE 2016

MERCREDI 13 JUILLET

- 21h30 Retraite aux Flambeaux - Parking de la salle des fêtes
- 22h30 feu d'artifice - Plan d'eau
- 23h Bal populaire - salle des fêtes

JEUDI 14 JUILLET

- à 11h30 Apéritif offert par la commune
- à 12h30 Repas champêtre tiré du sac (plan d'eau) sous chapiteau

De 15h00 à 18h00 Animations au plan d'eau

- **Nombreux stands** : quilles, structures gonflables pour les enfants, tir à la carabine,, animations récréatives...
- **Concours de pétanque** : inscription sur place à 15h00
- **Buffet, buvette** : boissons, barbecue, barbe à papa....



MAIRIE DE
SAULON-LA-CHAPELLE
03.80.79.14.30
WWW.SAULON.FR
accueil.mairie@saulon.fr

RAPPEL Par arrêté préfectoral, l'utilisation des pétards est interdite jusqu'au 15 août

...AGENDA

- Sortie Accrobranche** - Jeudi 7 juillet – Curley 10:00 à 18:00. Proposé par le Conseil jeunes
- Conseil municipal** - Lundi 18 juillet - Mairie 19:00
- Festival Rock** - Samedi 27 août - Plan d'eau 18:00

IL REVIENT...SAVE THE DATE



...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr

www.saulon.fr



Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

accueil@ccsd.fr

www.ccsud-dijonnais.fr

Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin

03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h